

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 62368-1:2014

Equipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information et de la communication - Partie 1: Exigences de sécurité (IEC 62368-1:2014, modifiée)

Einrichtungen für Audio/Video-,
Informations- und
Kommunikationstechnik – Teil 1:
Sicherheitsanforderungen (IEC

Audio/video, information and
communication technology equipment -
Part 1: Safety requirements (IEC
62368-1:2014, modified)

08/2014



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 62368-1:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 62368-1:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 62368-1:2014

NORME EUROPÉENNE **EN 62368-1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Août 2014

ICS 33.160.01; 35.020

Version française

**Equipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information
et de la communication - Partie 1: Exigences de sécurité
(CEI 62368-1:2014 , modifiée)**

Einrichtungen für Audio/Video, Informations- und
Kommunikationstechnik - Teil 1: Sicherheitsanforderungen
(IEC 62368-1:2014 , modifiziert)

Audio/video, information and communication technology
equipment - Part 1: Safety requirements
(IEC 62368-1:2014 , modified)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2014-06-20. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cette Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Avant-propos

Le texte du document 108/521/FDIS, future édition 2 de l'IEC 62368-1:2014, préparé par l'IEC/TC 108 «Sécurité des appareils électroniques dans le domaine de l'audio, de la vidéo, du traitement de l'information et des technologies de la communication» a été soumis au vote parallèle IEC-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme EN 62368-1:2014.

Un projet d'amendement, qui couvre les modifications communes apportées à l'IEC 62368-1:2014, a été préparé par le CLC/TC 108X «Sécurité des appareils électroniques dans le domaine de l'audio, de la vidéo, du traitement de l'information et des technologies de la communication» et a été approuvé par le CENELEC.

Les dates suivantes sont fixées :

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application (dop) 2015-06-20
au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement
- date limite à laquelle les normes nationales conflictuelles (dow) 2019-06-20
doivent être annulées

Les articles, paragraphes, notes, tableaux, figures et annexes complémentaires à ceux de l'IEC 62368-1:2014 sont repérés par le préfixe "Z".

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC [et/ou le CEN] ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La présente norme couvre les principaux éléments des objectifs de sécurité des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension (DBT - 2006/95/CE).

Les exigences relatives à la pression acoustique pour les baladeurs relevant du mandat M/452 font l'objet du chapitre 10.6 "Protection contre les sources d'énergie acoustique".

Pour les matériels relevant du domaine d'application de directives autres que celles par rapport auxquelles la présente est harmonisée, des exigences supplémentaires desdites directives peuvent s'appliquer.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale IEC 62368-1:2014 a été approuvé par le CENELEC comme Norme Européenne avec des modifications communes :

MODIFICATIONS COMMUNES

SOMMAIRE	Ajouter les annexes suivantes:
	Annexe ZA (normative) Références normatives à d'autres publications internationales avec leurs publications européennes correspondantes
	Annexe ZB (normative) Conditions nationales particulières
	Annexe ZC (informative) Divergences A
	Annexe ZD (informative) Code de désignations IEC et CENELEC pour les câbles souples

Supprimer toutes les notes "par pays" dans le document de référence conformément à la liste suivante:

0.2.1	Note	1	Note 3	4.1.15	Note
4.7.3	Note 1 et 2	5.2.2.2	Note	5.4.2.3.2.2 Tableau 13	Note c
5.4.2.3.2.4	Note 1 et 3	5.4.2.5	Note 2	5.4.5.1	Note
5.5.2.1	Note	5.5.6	Note	5.6.4.2.1	Note 2 et 3
5.7.5	Note	5.7.6.1	Note 1 et 2	10.2.1 Tableau 39	Notes 2, 3 et 4
10.5.3	Note 2	10.6.2.1	Note 3	F.3.3.6	Note 3

Concernant les conditions nationales particulières, voir l'Annexe ZB.

1 **Ajouter** la note suivante:

NOTE Z1 L'utilisation de certaines substances dans les équipements électriques et électroniques est limitée au sein de l'UE: se reporter à la Directive 2011/65/UE.

4.Z1 **Ajouter** le nouveau paragraphe après le 4.9:

Pour protéger contre les courants trop élevés, les courts-circuits et les défauts à la terre dans les circuits connectés au **réseau** d'alimentation en courant alternatif, les dispositifs de protection doivent être inclus soit comme parties intégrantes des équipements soit comme parties de l'installation du bâtiment, en respectant les points a), b) et c):

a) à l'exception des cas détaillés en b) et c), les dispositifs de protection nécessaires pour satisfaire aux exigences de B.3.1 et B.4 doivent être inclus comme des parties des équipements;

- b) pour les composants en série avec l'entrée réseau de l'équipement comme les cordons d'alimentation, les connecteurs, les filtres d'antiparasitage et les interrupteurs, la protection contre les courts-circuits et les défauts à la terre peut être assurée par les dispositifs de protection dans l'installation du bâtiment;
- c) Il est admis que les **équipements enfichables de type B** ou les **équipements reliés en permanence** dépendent d'une protection dédiée contre les surintensités et les courts-circuits dans l'installation du bâtiment, sous réserve que les dispositifs de protection, par exemple les fusibles ou les coupe-circuits, soient spécifiés de manière précise dans les instructions d'installation.

Si l'on s'appuie sur la protection au sein de l'installation du bâtiment, les instructions d'installation doivent l'indiquer, sauf que dans le cas des **équipements enfichables de type A**, l'installation du bâtiment doit être considérée comme fournissant la protection en fonction des caractéristiques des socles de prises muraux.

5.4.2.3.2.4 **Ajouter** le texte suivant, à la fin du présent paragraphe:

L'exigence d'interconnexion avec le **circuit externe** est en outre stipulée dans l'EN 50491-3:2009.

10.2.1 **Ajouter** ce qui suit à ^{c)} et ^{d)} dans le Tableau 39:

Pour les exigences supplémentaires, voir 10.5.1.

10.5.1 **Ajouter** ce qui suit après le premier alinéa:

Pour les RS 1, la vérification est effectuée par des mesures dans les conditions suivantes.

En plus des conditions normales de fonctionnement, toutes les commandes accessibles de l'extérieur, soit à la main, soit au moyen d'un objet quelconque tel qu'un outil ou une pièce de monnaie, et les dispositifs internes de réglage ou de pré-réglage qui ne sont pas bloqués d'une manière sûre, sont réglés de manière à fournir le rayonnement maximal tout en assurant le maintien d'une image intelligible pendant 1 h, période à l'issue de laquelle la mesure est effectuée.

NOTE Z1 Les joints soudés ou l'immobilisation par de la peinture sont des exemples de blocage adéquat.

Le débit de dose est mesuré à l'aide d'un moniteur de rayonnement ayant une surface efficace de 10 cm², en tout point à une distance de 10 cm de la surface extérieure de l'appareil.

De plus, la mesure doit être effectuée dans les conditions de défaut qui provoquent une augmentation de la haute tension, à condition que l'image reste intelligible pendant 1 h, période à l'issue de laquelle la mesure est effectuée.

Pour le RS1, le débit de dose ne doit pas dépasser 1 µSv/h en tenant compte du niveau de fond.

NOTE Z2 Ces valeurs sont données dans la Directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996.

10.6.2.1 **Ajouter** l'alinéa suivant à la fin du paragraphe:

Le 4.20 de l'EN 71-1:2011 ainsi que les méthodes d'essai et les distances de mesure associées s'appliquent.

10.Z1 **Ajouter** le nouveau paragraphe suivant après le 10.6.5:

10.Z1 Rayonnement non ionisant des radiofréquences dans la plage comprise entre 0 et 300 GHz

La quantité de rayonnement non ionisant est régie par la Recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition **du public aux champs électromagnétiques de 0 Hz à 300 GHz**).

Pour les éléments rayonnants intentionnels, il convient de prendre en compte les lignes directrices de l'ICNIRP pour l'établissement de Limites d'Exposition aux Champs Électriques, Magnétiques et Électromagnétiques Alternatifs (de fréquence variable dans le temps, jusqu'à 300 GHz). S'agissant des dispositifs tenus à la main et portés près du corps, l'attention est attirée sur l'EN 50360 et l'EN 50566

G.7.1 **Ajouter** la note suivante:

NOTE Z1 Les codes de désignations harmonisés correspondant aux types de câbles IEC sont donnés dans l'Annexe ZD.

Bibliographie **Ajouter** les normes suivantes:

Ajouter les notes suivantes pour les normes indiquées:

IEC 60130-9	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60130-9.
IEC 60269-2	NOTE	Harmonisée sous référence HD 60269-2.
IEC 60309-1	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60309-1.
IEC 60364	NOTE	certaines parties sont harmonisées dans les séries HD 384/HD 60364.
IEC 60601-2-4	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60601-2-4.
IEC 60664-5	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60664-5.
IEC 60908	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60908.
IEC 61032:1997	NOTE	Harmonisée sous référence EN 60032:1998 (non modifiée).
IEC 61508-1	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61508-1.
IEC 61558-2-1	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61558-2-1.
IEC 61558-2-4	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61558-2-4.
IEC 61558-2-6	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61558-2-6.
IEC 61643-1	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61643-1.
IEC 61643-21	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61643-21.
IEC 61643-311	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61643-311.
IEC 61643-321	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61643-321.
IEC 61643-331	NOTE	Harmonisée sous référence EN 61643-331.

Annexe ZA
(normative)
Références normatives à d'autres publications internationales avec leurs publications européennes correspondantes

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE Dans le cas où une publication internationale est modifiée par des modifications communes, indiquées par (mod), l'EN / le HD correspondant(e) s'applique.

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
-	-	Sécurité des Jouets – Partie 1: Propriétés mécaniques et physiques	EN 71-1	-
-	-	Équipement de systèmes acoustiques: Casques et écouteurs associés avec un baladeur - Méthode de mesure de niveau maximal de pression acoustique et prise en compte d'une limite - Partie 1: Méthode générale pour "un équipement complet"	EN 50332-1	-
-	-	Équipement de systèmes acoustiques: Casques et écouteurs associés avec un baladeur - Méthode de mesure de niveau maximal de pression acoustique - Partie 2: Adaptation des équipements avec des écouteurs provenant de différents fabricants, ou proposés en tant qu'équipement complet, mais avec des connecteurs normalisés entre les deux permettant ainsi de combiner les composants de différents fabricants ou différentes conceptions	EN 50332-2	-
-	-	Norme de produit pour la mesure de conformité des téléphones mobiles aux restrictions de base relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (300 MHz - 3 GHz)	EN 50360	-
-	-	Matériaux pour enveloppe isolante, gainage et revêtement pour les câbles d'énergie basse tension	EN 50363	(toutes les parties)
-	-	Méthodes d'essais électriques pour les câbles d'énergie basse tension.	EN 50395	2005
-	-	Méthodes d'essais non électriques pour les câbles d'énergie basse tension	EN 50396	2005
-	-	Exigences générales relatives aux systèmes électroniques pour les foyers domestiques et les bâtiments (HBES) et aux Systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (SGTB) - Partie 3 : Exigences de sécurité électrique	EN 50491-3	2009
-	-	Norme de produit pour démontrer la conformité des champs radiofréquences produits par les dispositifs de communication sans fil tenus à la main ou portés près du corps (30 MHz - 6 GHz)	EN 50566	-

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
IEC 60027-1	-	Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique Partie 1: Généralités	EN 60027-1	-
IEC 60065	-	Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues – Exigences de sécurité	EN 60065	-
IEC 60068-2-6	-	Essais d'environnement Partie 2-6: Essais – Essai Fc: Vibrations (sinusoïdales)	EN 60068-2-6	-
IEC 60068-2-78	-	Essais d'environnement Partie 2-78: Essais – Essai Cab: Chaleur humide, essai continu	EN 60068-2-78	-
IEC/TR 60083	-	Prises de courant pour usages domestiques et analogues normalisées par les pays membres de l'IEC	-	-
IEC 60085	-	Isolation électrique – Evaluation et classification thermique	EN 60085	-
IEC 60086-4	-	Piles électriques Partie 4: Sécurité des piles au lithium	EN 60086-4	-
IEC 60107-1	1997	Méthodes de mesure applicables aux récepteurs de télévision Partie 1: Considérations générales - Mesures aux domaines radiofréquences et vidéofréquences	EN 60107-1	1997
IEC 60112	-	Méthode de détermination des indices de résistance et de tenue au cheminement des matériaux isolants solides	EN 60112	-
IEC 60127	(toutes les parties)	Coupe-circuits miniatures	EN 60127	(toutes les parties)
IEC 60227-1	-	Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension assignée au plus égale à 450/750V – Partie 1: Exigences générales	HD 21 ¹⁾	-
IEC 60227-2	2003	Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension assignée au plus égale à 450/750V – Partie 2: Méthodes d'essais	HD 21 ¹⁾	-
IEC 60245-1	-	Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc, de tension assignée au plus égale à 450/750V – Partie 1: Exigences générales	-HD 22 ²⁾	-

¹ La série HD 21 est liée, mais non directement équivalente à la série IEC 60227. L'EN 50363, l'EN 50395 et l'EN 50396 doivent aussi être prises en compte

²⁾ La série HD 22 est liée, mais non directement équivalente à la série IEC 60245. L'EN 50363, l'EN 50395 et l'EN 50396 doivent aussi être prises en compte.